

PG/2024-13

Mesdames et messieurs les
députés, membres de la
commission des affaires sociales
Assemblée nationale

Paris, le 14 octobre 2024,

Objet : élaboration du PLFSS 2025.

Madame la députée, Monsieur le député,

Vous allez devoir examiner le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 dans un temps extrêmement contraint.

Le respect des délais pour procéder à l'examen du PLFSS va rendre particulièrement difficile cet exercice impératif qui est pourtant cette année plus que jamais d'une importance vitale pour les établissements sanitaires et médico-sociaux dont nous représentons les personnels de direction.

C'est pourquoi Le Syndicat national des cadres hospitaliers Force Ouvrière, CHFO, s'adresse solennellement à vous pour vous faire part de l'urgence à reconsidérer les financements alloués au secteur sanitaire et médico-social public au sein desquels nos collègues éprouvent déjà et au quotidien des difficultés sans précédent à tenir leurs équilibres budgétaires.

Les sous-financements patents pour faire face à l'effet conjugué de l'inflation et de la couverture des engagements du Ségur engendrent déjà des situations locales de restriction de l'offre de soins ou de décalage de mise en œuvre de projets novateurs qui, pour certains des établissements concernés, auraient été encore plus significatives s'ils avaient été en mesure de restaurer la plénitude de leurs effectifs et de leurs lits autorisés...Et pourtant chacun s'accordera à reconnaître qu'au-delà d'un objectif, il s'agit de leur mission première !

Cette situation inédite, de par son envergure et son ampleur, n'est et ne sera donc pas sans conséquences sur l'accès et la qualité de l'offre de soins en direction des populations de vos territoires et notamment des plus vulnérables que sont nos aînés.

Dans le PLFSS qui vous a été transmis, il est pris acte pour 2024 de la dérive des dépenses de soins de ville, mais le couvercle est maintenu sur les dépenses des établissements de santé et médicosociaux, avec des objectifs maintenus ou réduits.

Le silence du PLFSS sur la situation réelle des établissements publics sanitaires et médicosociaux peut ainsi conduire à dénaturer vos délibérations :

- rien n'est dit sur le déficit constaté en 2023 par les établissements publics de santé, de l'ordre de 2Mds d'euros, dont la non publication est dénoncée par le comité d'alerte sur l'ONDAM. La Fédération hospitalière de France a estimé à près de 2,5 milliards d'euros le nécessaire ajustement dès 2024 !

- Il en va de même pour les structures du secteur médicosocial public dont plus de 85% d'entre elles accusent un déficit d'un tel niveau qu'il serait susceptible rapidement de remettre en cause jusqu'à l'existence même d'une partie des établissements de ce secteur.
- Le PLFSS vous informe sur les découverts des organismes de sécurité sociale et leurs autorisations d'emprunts. Mais quid du découvert qui est en réalité transféré sur les établissements sanitaires et médicosociaux ? Quelle est la dégradation de leur trésorerie, et de leurs délais de paiement ?
- Le PLFSS annonce un ONDAM des établissements de santé réévalué de 3,3Mds€ et dans le même temps une hausse de la cotisation à la CNRACL de 2,3Mds€. Alors, quel sera le taux réel d'évolution des moyens de ces établissements, pour faire face à l'évolution de l'activité et des coûts ?

Le gouvernement dit assumer un coup de frein sur les dépenses, compte tenu des finances publiques ? Les quelques données que nous vous signalons montrent que le projet en l'état ne permettra pas de « protéger le système hospitalier » ni de « développer de l'offre de soins dans les territoires ».

Les professionnels de l'hôpital, des Ehpad et du Handicap ne pourront pas, une nouvelle fois, faire toujours plus avec toujours moins, alors que nos métiers souffrent déjà d'une crise d'attractivité. Si leur seule perspective est d'exercer dans des établissements paupérisés, avec en prime un gel à durée indéterminée des salaires et des révisions statutaires, l'hémorragie ne va pas tarder à reprendre.

Pour le CHFO, la copie initiale du PLFSS 2025 doit être fortement révisée, au nom même des objectifs de santé publique affichés : amélioration des droits, développement de l'offre et de l'accès dans les territoires, insertion des personnes avec handicap, accompagnement des plus âgés.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos demandes et à nos propositions, je suis à votre disposition pour les compléter et illustrer, et vous prie d'agréer, Madame la députée, Monsieur le député, l'expression de ma très haute considération.

Le secrétaire général

Philippe GUINARD,

